



L'équipe du service Sécurité publique.

De g. à dr. : Bryan Frily, Stecy Florey, Christophe Balet,
Benjamin Charpiot, Baptiste Cotter.

CRANS-MONTANA PARIE SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

À la Commune de Crans-Montana, la sécurité publique est considérée comme une priorité. Dès la fusion des anciennes communes, la collectivité a fait le choix clair de structurer cette mission en créant un service dédié. Pensé pour accompagner la population, encadrer les activités et prévenir les risques, ce service s'est renforcé au fil des années pour devenir un acteur central du fonctionnement communal.

Montée en puissance

Au départ, un seul collaborateur. Aujourd'hui, une équipe de cinq personnes – chef de service, adjoint, collaborateurs – appuyée ponctuellement par des stagiaires. Une montée en puissance progressive, pensée pour répondre aux besoins concrets du territoire. « Crans-Montana est aujourd'hui la première commune de la région à disposer d'un tel service, entièrement dédié à la sécurité publique », souligne Christophe Balet, qui a pris les rênes du service il y a quelques mois. Peu de communes en Valais d'ailleurs ont ce type de fonctionnement (Bagnes, Montheys, Nendaz...).

Prévenir, accompagner, protéger

Le service intervient dans des domaines variés : contrôle des installations thermiques, suivi de la fauche des prés pour prévenir les incendies en période de sécheresse, des vignes abandonnées pour empêcher la propagation de maladies, visites annuelles dans les établissements publics, préavis dans les enquêtes publiques, traitement des naturalisations. L'objectif est clair : prévenir les risques, garantir la conformité, protéger la collectivité.

Sur le terrain, les collaborateurs sont bien identifiables, avec leur véhicule et leurs vêtements siglés. Une visibilité qui renforce leur légitimité et permet de dissuader les usurpations: c'est important, puisqu'ils sont appelés à entrer dans les domiciles privés des habitants; les gens doivent se sentir en confiance et être certains qu'il s'agit bien d'employés de la Commune de Crans-Montana.

Les collaboratrices et collaborateurs du service sont des interlocuteurs accessibles, qui privilégient le contact humain. En cas de doute sur une installation, un appel suffit souvent à obtenir des explications, voire un délai lorsqu'on a besoin d'un peu de temps pour mettre sa cheminée en conformité.

Manifestations : sécurité et accompagnement

Autre volet important de leur action: les manifestations. Dès qu'un événement accueille du public, même sur domaine privé, une autorisation est requise, délivrée par le Conseil communal sur préavis du Service de la sécurité. Les collaborateurs analysent les dispositifs mis en place, évaluent les capacités d'accueil, les voies d'évacuation et les installations utilisées (gaz, feu, électricité....).

«Pour faciliter les démarches, informe Christophe Balet, nous avons revu et simplifié le formulaire de demande, avec une distinction claire selon l'ampleur de la manifestation.» L'intégration des données dans le portail VSGIS - système d'information géographique des communes valaisannes -

permet de localiser précisément les installations et de garantir, en cas d'urgence, l'accès des secours. Si un habitant se plaint de nuisances, le service est en mesure de vérifier immédiatement la légalité de l'événement, son emplacement et ses horaires autorisés.

Au fil des années, les collaborateurs du service constatent une reconnaissance croissante de leur rôle, notamment de la part des architectes, des gérances ou des organisateurs de manifestations. Cette évolution, qui n'allait pas de soi à l'origine, est perçue comme une forme de récompense pour le travail accompli sur le terrain.

Un métier sans formation initiale

Le métier de chargé de sécurité publique n'est pas encadré par un CFC. Il repose sur l'expérience acquise avec la pratique de différents métiers, des formations continues et une connaissance approfondie du terrain. À Crans-Montana, le chef de service et son adjoint ont tous deux une solide expérience comme pompiers. Ils l'appliquent aujourd'hui dans un cadre civil, avec la même rigueur. Contrairement à une idée reçue, les normes ne se sont pas durcies. Les Communes ont pris le domaine au sérieux et ont engagé des chargés de sécurité ou mandaté des bureaux spécialisés pour effectuer les contrôles selon la loi cantonale. De plus, avec l'évolution des matériaux de construction, les normes s'adaptent à cette évolution.

RIGUEUR

ET PROXIMITÉ

En charge du dicastère Sécurité publique, le conseiller communal Patrick Clivaz souligne le côté précurseur de ce service municipal qui lui tient à cœur.

Qu'est-ce qui vous a conduit à prendre la responsabilité de ce dicastère ?

Durant la dernière législature, étant impliqué dans la commission «Salubrité et sécurité publique», certains dossiers avaient déjà retenu toute mon attention. L'intérêt pour la collectivité m'a toujours interpellé. Dans ce sens, il était pour moi logique de prendre en charge le dicastère de la Sécurité publique.

Ces responsabilités me permettent d'échanger notamment sur des sujets en rapport avec le maintien de l'ordre, les secours, les autorisations de manifestations, les naturalisations, le contrôle des habitants ainsi que la gestion des bourgeoisie et le culte.

Depuis ce début d'année, j'ai pu facilement prendre mes marques en découvrant une équipe réactive et compétente. En effet, ce service a été mis sur pied de manière optimale par mon prédécesseur, et je tiens à saluer son engagement. La prise en main des activités s'est donc déroulée naturellement.

Quels enjeux ce dicastère doit-il relever aujourd'hui ?

J'ai le plaisir d'accompagner un service précurseur dans ce domaine en Valais. En effet, au regard de l'actualité, Crans-Montana a compris très vite l'importance de disposer des compétences primordiales d'un tel encadrement. Mes tâches hebdomadaires sont rythmées par des décisions qui influent sur le développement de notre région au travers de manifestations, rassemblements ou rencontres locales et culturelles.

Quelles sont vos priorités pour les années à venir ?

Avec le soutien de mon équipe, il est important d'accompagner au mieux tous les établissements et sociétés afin de favoriser notre destination et faire vivre notre région, tout en respectant les normes en vigueur.

Cela dit, étant très engagé dans des sociétés locales, je suis parfaitement conscient des démarches administratives et organisationnelles que cela implique. Mon objectif principal est donc de sensibiliser ces entités dans leurs différentes tâches et leur bon fonctionnement.

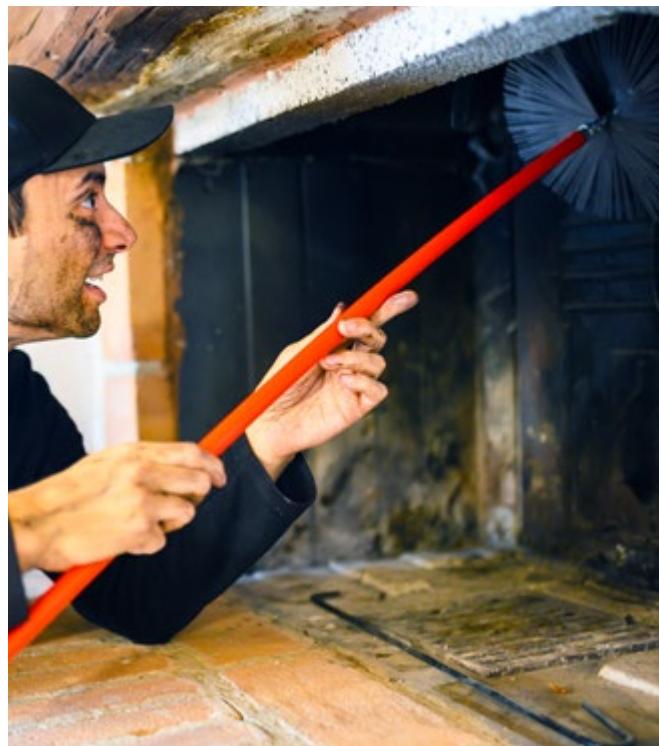
RAMONAGE: DES CONTRÔLES RENFORCÉS

Ces derniers hivers, les rapports des maîtres ramoneurs signalant des non-conformités dans les cheminées et poêles à bois ont augmenté. En effet, les contrôles sont appliqués avec plus de rigueur. Ce resserrement a permis de révéler des installations défectueuses ou mal réalisées, ou encore des installations anciennes présentant un danger: une poutre décorative en contact direct avec le feu, un poêle posé trop près d'un matériau inflammable, un conduit encrassé de suie dénotant une mauvaise combustion, ou encore une trappe de ramonage inaccessible empêchant un entretien correct.

Autre exemple fréquent : l'absence d'une amenée d'air extérieur. Dans les logements récents ou bien isolés, cet apport est indispensable pour garantir une combustion complète et éviter le refoulement des fumées dans la pièce, avec un risque d'intoxication au monoxyde de carbone. Certains appareils non homologués ou inadaptés au conduit existant peuvent également générer un tirage insuffisant ou instable. Beaucoup de propriétaires désirent rénover leur maison au niveau thermique. Avant ces rénovations, on pouvait considérer la maison comme une « passoire », et après les travaux comme une « cocotte-minute ».

Tous ces éléments, bien qu'invisibles pour les occupants, peuvent avoir des conséquences graves. L'objectif des contrôles n'est donc pas de compliquer la vie des habitants, mais bien de les protéger contre les risques d'incendie ou d'intoxication.

Lorsqu'une non-conformité est constatée, le ramoneur établit un rapport écrit qu'il transmet à l'Office cantonal du feu. Celui-ci le fait suivre à la Commune, qui fixe un délai raisonnable pour



la mise en conformité et en assure le suivi. Il est conseillé aux propriétaires concernés de faire appel à une entreprise spécialisée pour réaliser les travaux nécessaires (fumiste, maçon, menuisier...). Une fois ceux-ci terminés, le chargé de sécurité contrôle que les adaptations ont été correctement réalisées avant de lever toute restriction.

Grâce au renforcement des contrôles, à la mise en conformité des appareils et des normes, les incendies avec des conséquences graves ont nettement diminué. Les pompiers eux-mêmes le disent, non sans humour : les chargés de sécurité sont devenus des « gâches-métier ». Une formule qui souligne l'efficacité d'une politique de prévention assumée. Pour le CSI de Crans-Montana, les interventions pour du feu représentent entre 15 et 20 % de celles-ci depuis 2020.

DEMANDE DE NATURALISATION: RÔLE DE LA COMMUNE

Le service Sécurité publique s'occupe également des naturalisations. La naturalisation ordinaire passe par plusieurs étapes, dont une partie importante se déroule au niveau communal. C'est le service Sécurité publique qui assure le suivi local de la procédure, par le biais de la Commission de naturalisation composée des membres du Conseil communal.

Une fois la démarche initiée à l'État civil de Sierre, le dossier est transmis à la Commune de Crans-Montana par les services cantonaux. À partir de là, le service Sécurité publique prend le relais : demande de documents, envoi d'un questionnaire (dès 9 ans), puis entretien individuel

avec la Commission. Cette rencontre permet d'évaluer les motivations du ou de la candidate avant que la Commune n'octroie, le cas échéant, le droit de cité.

Le dossier est ensuite transmis au Service de la population et des migrations du Canton, qui convoquera le ou la candidate pour un dernier entretien oral. À noter : seules deux sessions ont lieu chaque année pour tout le canton, ce qui peut entraîner un certain délai.

La naturalisation facilitée et la réintégration relèvent exclusivement de la Confédération. Le Canton et la Commune disposent toutefois d'un droit de recours.

SÉCURITÉ INCENDIE: L'EXEMPLE DES TOURS D'AMINONA



Perchées à plus de 30 mètres, les tours d'Aminona illustrent une manière efficace de mettre en conformité des immeubles anciens avec les exigences de sécurité incendie. La démarche, menée sur plusieurs années, montre qu'un projet concerté entre copropriétaires, Commune et experts permet d'atteindre les objectifs fixés, même dans des bâtiments complexes.

Le projet a démarré dans les années 2000, quand les autorités valaisannes ont tiré la sonnette d'alarme. Des risques considérables en cas d'incendie ont été identifiés dans les tours d'Aminona, notamment en ce qui concerne les voies d'évacuation : à l'époque, les voies de fuite étaient en grande partie recouvertes de bois, un matériau hautement inflammable. Or, une évacuation rapide et sûre est toujours essentielle en cas d'incendie. Autre difficulté : les pompiers ne disposaient pas encore d'un équipement adapté pour intervenir jusque dans les étages supérieurs des tours et évacuer les résidents.

Suite à la première expertise, la copropriété a demandé un second rapport, qui a permis d'élaborer un concept de mise en conformité. Une solution adaptée à la situation a été soumise pour avis au service Sécurité publique de la Commune de Crans-Montana.

Travail collaboratif

Ce qui fait la force de cette démarche, c'est l'implication de tous les acteurs dès le départ. La copropriété, la Commune et les experts ont travaillé de concert pour élaborer un projet réaliste et adapté aux spécificités des bâtiments. Ce dialogue a permis de clarifier ce qui devait être fait, dans quel ordre et avec quels délais, afin de répondre aux exigences légales de manière réaliste.

Le service Sécurité publique a pu jouer un rôle clé tout au long de ce processus. Trop souvent perçu comme un organisme de contrôle ou de sanction, il a démontré qu'il est un véritable partenaire. Le maître d'œuvre et les entreprises ont pu bénéficier de conseils précieux pour s'assurer que les rénovations respectaient les normes. Avant tout chantier, les entreprises ont en effet intérêt à consulter le service Sécurité publique. Malheureusement, il arrive encore que des aménagements non conformes doivent être démontés faute d'avoir vérifié leur compatibilité avec les normes en vigueur.

Le message à retenir ici est simple : faites appel à la Commune avant de commencer les travaux !

Ne pas oublier la sécurité !

Lorsque l'on parle de rénovation, on pense souvent à l'amélioration de la performance énergétique, à poser des panneaux solaires ou encore à rafraîchir la peinture. Mais la sécurité incendie ne doit pas être oubliée : elle est même primordiale, car elle sert à sauver des vies. Un bâtiment respectant les normes de sécurité est un gage de tranquillité d'esprit et un atout en termes de valorisation immobilière.



Construites dans les années 60-70, les tours d'Aminona se sont mises en conformité, notamment pour les voies d'évacuation en cas d'incendie.

© Dreppez Photo

L'IMPORTANCE DU FONDS DE RÉNOVATION

Ce qui a aussi fait la force de ce dossier, c'est la prévoyance de la copropriété. Pendant des années, le fonds de rénovation a été alimenté de manière régulière et suffisante. Lorsque les travaux ont été exigés, les réserves étaient là. Cela a permis de réagir rapidement, sans devoir recourir à des appels de fonds en urgence. Ce cas montre combien il est essentiel d'anticiper : un fonds bien constitué n'est pas une dépense inutile, c'est une assurance collective face aux obligations légales et aux besoins d'entretien.

LES TOURS D'AMINONA, EN BREF

Construites dans les années septante selon les plans de l'architecte André Gaillard, les tours d'Aminona devaient initialement être au nombre de 23. Le projet, ambitieux, a été freiné par la crise pétrolière et seules trois tours ont finalement vu le jour.

Leur architecture est caractéristique de cette époque : structure en béton, balcons et piliers en bois, dans une volonté d'intégrer les bâtiments à leur environnement alpin tout en répondant aux standards modernes de confort.

Connues sous le nom de Résidences Kandahar, elles restent aujourd'hui un exemple marquant de l'architecture de montagne des années 60-70.

POÊLE, CHEMINÉE, CHAUDIÈRE: QUE FAIRE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ?

Vous venez de recevoir une correspondance de la Commune vous signalant que votre poêle à bois n'est plus conforme? Pas de panique, mais ne tardez pas: certaines installations présentent un risque réel pour votre sécurité.

1 Comprendre la situation

Lors d'un contrôle, le maître ramoneur peut constater un défaut: conduit en mauvais état, installation vétuste, tirage insuffisant... Il rédige alors un rapport transmis à l'Office cantonal du feu (OCF), puis à la Commune. Celle-ci vous adresse une lettre rappelant les défauts et vous fixe un délai pour effectuer les travaux.

2 Réagir rapidement

Si vous ne donnez pas suite, une seconde lettre vous accorde un ultime délai. En cas de silence prolongé, la Commune transmet le dossier à l'OCF. Celui-ci peut prononcer une interdiction immédiate d'utiliser le poêle. Le but: prévenir les risques d'incendie ou d'intoxication (le monoxyde de carbone n'a pas d'odeur, mais il est mortel...)

3 Trois options s'offrent à vous

- Faire les travaux: un professionnel remet votre installation aux normes. Une fois l'attestation transmise, vous recevez une confirmation de mise en conformité.
- Remplacer le poêle: parfois, une nouvelle installation est plus économique qu'une réparation.
- Le mettre hors service: vous pouvez demander une interdiction administrative de faire du feu. Le poêle reste en place, mais ne peut plus être utilisé. Il devient un élément décoratif. L'interdiction peut être levée si l'installation est remise aux normes.

4 Une décision à ne pas prendre à la légère

Même inutilisé, un poêle interdit doit être signalé aux locataires ou futurs acheteurs. Cette interdiction peut être levée plus tard, si l'installation est remise en état.



EN RÉSUMÉ

Un poêle ou une cheminée non conforme n'est pas qu'un problème administratif: c'est un danger potentiel. Suivre la procédure permet de protéger votre logement... et ses occupants. La Commune est là pour vous accompagner.